

**Commune de CHAMPAGNAC**  
**Séance du 21 septembre 2017**

*L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.*

*Etaient présents Mesdames et Messieurs:*

*RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal (arrivé à 21 H), JOLY Marie-Eve, MENENTAUD Sébastien, CLÉMENT Jean-Marie, CHAGNIOT Hervé, RAVON Francis, THÉRY Magali, RENOU Corinne*

*Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mrs BONNEAU Frédéric à CHAGNIOT Hervé, PUBLIE Laurent à MENENTAUD Sébastien, POULLY Thierry à RODE Michel*

*Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

*Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*Après approbation du procès-verbal de la réunion du 17 août 2017, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.*

***Présentation des offres pour les travaux d'amélioration thermique de la Salle des Fêtes***

*Mr François PICQ, Architecte et maître d'œuvre, présente un rapport d'analyses des offres suite à l'ouverture des plis du 12 septembre 2017.*

*Lot N° 1 Désamiantage: 5 offres*

*Lot N° 2 Charpente / Couverture / Zinguerie : 1 offre*

*Lot N° 3 Menuiseries extérieures : 2 offres*

*Lot N° 4 Isolation thermique par l'extérieur : 2 offres*

*Lot N° 5 Electricité: pas d'offre*

*Lot N° 6 Echafaudage: 1 offre*

*Il est à noter que le lot N° 5 Electricité pourra être déclaré infructueux et un simple marché sans nouvel appel d'offres peut être fait 2 devis ont donc été demandés et reçus.*

*Dans le lot N° 4 Isolation thermique par l'extérieur, l'entreprise NICOLEAU propose l'échafaudage pour toute la durée du chantier aux entreprises qui en auront besoin. Ce lot pourra donc être déclaré sans suite si cette entreprise est retenue.*

***Délibération N° 22-2017***

***Travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes – Attribution et autorisation de signature des marchés***

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 6 lots séparés lancée le 11 août 2017 pour les travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes avec une remise des offres fixée au 8 septembre 2017.*

*La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 septembre 2017 avec Mr François PICQ, architecte de l'Atelier PARC et maître d'œuvre. Celui-ci a analysé l'ensemble des dossiers reçus et propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir une valeur technique sur 60 points et le prix des prestations sur 40 points, d'attribuer les lots comme suit:*

***Lot N° 1 Désamiantage***

***Entreprise retenue : PELLETIER DESAMANTAGE***

*ZA des Champs Prieurs*

*79120 ROM*

**Montant du marché : 14 158,56 HT**  
Dont base : 13 358,56 € et option : 800,00 €

**Lot N° 2 Charpente / Couverture / Zinguerie**

**Entreprise retenue : Sébastien MENENTAUD**  
Chez Barrand  
17500 CHAMPAGNAC

**Montant du marché : 34 752,00 € HT**  
Dont base : 32 812,00 € et option : 1 940,00 €

**Lot N° 3 Menuiseries extérieures**

**Entreprise retenue : Menuiserie LUTARD Arnaud**  
1 La Justice  
17500 CHAMPAGNAC

**Montant du marché : 7 590,00 € HT**

**Lot N° 4 Isolation thermique par l'extérieur**

**Entreprise retenue : SAS NICOLEAU**  
17 Rue de la Ferme  
CS 70113  
16400 PUYMOYEN

**Montant du marché : 31 952,86 € HT**  
Dont base : 26 881,87 € et options : 5 070,99 €

**Lot N° 5 Electricité**

**Déclaré infructueux**

**Lot N° 6 Echafaudage**

**Déclaré sans suite**

**Pour un montant total de 88 453,42 € HT.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer les marchés publics suivants.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Délibération N°23-2017**

**Travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes - Déclaration sans suite du lot N° 6 Echafaudage**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise PELLETIER DESAMIANTAGE a inclus dans son offre la pose d'échafaudage ainsi que la mise à disposition de celui-ci pour les autres entreprises. Conformément à l'article 98 du décret du 27 mars 2016 il est possible de déclarer sans suite un lot pour un motif d'intérêt général, en l'occurrence d'économie financière

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de déclarer sans suite le lot N° 6 Echafaudage pour un motif d'intérêt général (économie financière).

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### ***Délibération N°24-2017***

#### ***Travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes - Déclaration infructuosité du lot N° 5 Electricité***

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offres Lot N° 5 Electricité.*

*Il est possible, vu l'estimation de ce lot d'un montant inférieur à 2 000 € HT, de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable.*

*Monsieur le Maire a donc demandé différents devis.*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL Dominique OUVRARD et Fils d'un montant de 1 393,20 € HT.*

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### ***Délibération N°25-2017***

#### ***Travaux d'Amélioration Thermique de la Salle des Fêtes - Choix du Bureau Contrôle Technique***

*Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir une entreprise pour une mission Contrôle Technique concernant les travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes.*

*Des devis ont été demandés à différents cabinets.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

*- Décide de retenir la société DEKRA pour un montant de 2 490,00 € HT afin d'assurer la mission Contrôle Technique*

*- Autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.*

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### ***Questions diverses***

*- Une prime énergie, variable de 400 à 2000 € peut être versée dans le cadre des travaux d'amélioration thermique de la Salle des Fêtes.*

*- Un emprunt sera également demandé pour le financement de ces travaux, sur une base de 50 000 €.*

*- Lors de la dernière visite entretien du campanaire et du paratonnerre de l'église, l'entreprise LUSSAULT a préconisé le remplacement du battant de la cloche N° 2. Un devis a été établi et s'élève à 1 409,99 € TTC. Le Conseil est d'accord pour que le battant de la cloche soit remplacé et autorise Mr le Maire à signer le devis.*

*- Ateliers scolaires : des papiers seront distribuées dans les boîtes aux lettres pour les bonnes volontés qui souhaiteraient animer des ateliers. Cette année pas de tennis car l'encadrant ne peut plus le faire. Des séances supplémentaires de yoga seront faites.*

*La séance s'achève avec le verre de l'amitié offert par Mr Pascal ANDRÉ à l'occasion de la naissance de sa petite-fille Camille RAVELEAU née le 7 septembre.*

*Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.*